



REVENDICATIONS CGT NAO 2023

SALAIRES, PRIMES & ORGANISATION DU TRAVAIL

La direction de l'entreprise met en avant sa philosophie : prioriser l'actionnaire. Avec un seul résultat : pour l'actionnaire les profits, pour les salarié-e-s, les efforts.

Année après année, la direction félicite les équipes et nous arnaque sans complexe : pas d'augmentation en 2020, pas de prime exceptionnelle Macron en 2020 ni en 2021, des augmentations différenciées et insuffisantes en 2021, des objectifs inatteignables pour l'intéressement...

L'année passée, le PDG et la DRH nous expliquaient que les augmentations générales, c'était une histoire ancienne, que ça appartenait à l'ancien monde ! Cette année, ils sont obligés de commencer à prendre en compte les revendications des salarié-e-s.

LA CGT PROPOSE, GRÂCE AU MATÉRIEL EXISTANT DANS L'ENTREPRISE, QUE LES RÉUNIONS DE NÉGOCIATION SOIENT RETRANSMISES EN DIRECT DANS TOUTES LES AGENCES.

PARTAGEONS LES RICHESSES CRÉÉES PAR LES SALARIÉ-E-S

1 – 10 % d'augmentation générale pour toutes et tous avec un talon de 180 € (augmentation appliquée au salaire de base) ;

2 - prime exceptionnelle de 3 000 € pour chaque salarié-e (en rattrapage des primes Macron et partage de la valeur pas accordées et de l'arnaque des objectifs sur l'intéressement) ;

3 - Revalorisation de 10 % de l'ensemble des primes ;

4 - publication des augmentations de salaire et primes du comité de direction Schindler France pour 2020, 2021 et 2022 (pour voir si tout le monde fait vraiment des efforts dans cette entreprise).

A - PAS D'EMPLOI SUR UNE PLANÈTE MORTE, pour une véritable politique écologique.

Mise en place d'une vraie politique écologique visant à préserver la planète (plutôt que le greenwashing et la communication verte sans intérêt) comme :

- o **Trier, dépolluer et recycler les vêtements de travail ;**
- o Autoriser le covoiturage ;
- o **Réduire l'utilisation des huiles minérales polluantes ;**
- o Remplacer les coulisseaux graissés par des rollers ;
- o Privilégier les réparations plutôt que le remplacement des cartes électroniques ;

- Choisir les circuits courts pour les contrôles des engins de levages contrairement à la logique INEX ;
- Mettre fin à la politique commerciale visant à vendre des gadgets connectés inutiles et polluants à long terme (e-parfum, Cube, e-sreen...).

B - AUGMENTATIONS DE SALAIRES au 1^{er} janvier 2023

1. Augmentation minimum de 100 € pour un passage de classification, en complément de l'augmentation générale et en dehors de la prise en charge du passage « assimilé cadre (art 36) » ;
2. 2 % de la masse salariale pour supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
3. Revalorisation de 1 % de la masse salariale pour les travailleurs handicapés ;
4. En attendant la mise en place de la grille des salaires, passage obligatoire du coefficient 2-3 à 3-1 après 3 ans d'ancienneté, accompagné d'une revalorisation salariale d'un minimum de 100 € ;
5. Attribution obligatoire du coefficient 3-1 à tout détenteur d'un Baccalauréat ;
6. Respect de l'accord national classifications pour tous les salariés entrant dans l'entreprise avec un Bac +2 ou plus (BTS) et repositionnement des salarié-e-s déjà en poste ;
7. Revalorisation à 5 € de l'heure d'astreinte et mise en place d'une prime de dérangement de 100 € par période d'astreinte.

C - AUGMENTATIONS DES PRIMES au 1^{er} janvier 2023

1. La CGT revendique une indemnité mensuelle de 100 € pour chaque salarié en télétravail.
2. En absence de transport en commun, mettre en place une indemnité de transport spécifique pour les sédentaires (à l'exemple de la Corse).
3. Instauration d'une prime de compensation pour frais de transports (dite prime d'insularité) pour les collègues de Corse, compensant le surcoût local.

D - ORGANISATION DU TRAVAIL au 1^{er} janvier 2023

1. Arrêter le vol de RTT des salarié-e-s en reversant les RTT non pris dans la réserve Mathis ;
2. Augmentation de 1% de la masse salariale pour l'amélioration des conditions de travail ;
3. Mise en place d'une véritable politique de tutorat pour la formation des jeunes embauché-e-s ;
4. Suppression de la confiscation d'un jour de RTT pour la journée de solidarité ;
5. Valoriser la fidélité des salariés et préserver les savoirs faire par :
 - La dotation d'une nouvelle journée supplémentaire de congés après 5 ans d'ancienneté ;
 - La dotation d'une nouvelle journée supplémentaire de congés après 10 ans d'ancienneté ;
 - La dotation de 5 jours de congés supplémentaire pour chaque médaillé du travail ;
6. Revalorisation de la dotation des CSE à 2 % de la masse salariale.

Pour la CGT, le délégué syndical central,
Adrien PETTRÉ

